

AMPG

Madame, Monsieur,

Nous sommes un club de Judo, et nos activités se font sur différentes communes du Pilat Rhodanien (Chavanay, Maclas et Pélussin) et des Pays du Gier (La Grand-Croix, La Terrasse sur Dorlay, La Valla en Gier et Saint Paul en Jarez).

Nous recherchons des sponsors, mécènes ... ayant un état d'esprit correspondant à notre code moral (politesse, courage, sincérité, honneur, modestie, respect, contrôle de soi et amitié). Si vous choisissez de nous aider, le nom de votre enseigne figurera sur notre site internet de manière lisible, ainsi qu'au bas de chaque mail envoyé à nos adhérents (environ 200). Bien sûr nous pouvons également envisager d'autres formules (à discuter ensemble). Vos serez également présenté lors de nos manifestations (assemblée générale, tournois, remise des ceintures en fin d'année ...).

Cette forme de partenariat, entre une entreprise et une association reconnue d'intérêt général, comme l'est notre club, est considérée par l'administration fiscale comme du mécénat (et non comme du sponsoring), et de ce fait entraine une défiscalisation des sommes versées à hauteur de 60% ($100 \in \text{versés}$ entrainent une baisse nette des impôts de $60 \in \text{versés}$, ainsi ces $100 \in \text{que}$ nous percevrons ne vous auront couté que $40 \in \text{versés}$

Nous vous fournissons le formulaire CERFA 11580*03.

(Pour un particulier c'est 66/100)

En règle générale nos partenaires offrent de 50 € à 500 €, mais libre à vous de proposer un autre montant.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à notre association et espérons une réponse, positive ou négative.

Veuillez recevoir nos salutations sportives.

Romain MARION Président



AMPG

Madame, Monsieur,

Nous sommes un club de Judo, et nos activités se font sur différentes communes du Pilat Rhodanien (Chavanay, Maclas et Pélussin) et des Pays du Gier (La Grand-Croix, La Terrasse sur Dorlay, La Valla en Gier et Saint Paul en Jarez).

Nous recherchons des sponsors, mécènes ... ayant un état d'esprit correspondant à notre code moral (politesse, courage, sincérité, honneur, modestie, respect, contrôle de soi et amitié). Si vous choisissez de nous aider, le nom de votre enseigne figurera sur notre site internet de manière lisible, ainsi qu'au bas de chaque mail envoyé à nos adhérents (environ 200). Bien sûr nous pouvons également envisager d'autres formules (à discuter ensemble). Vos serez également présenté lors de nos manifestations (assemblée générale, tournois, remise des ceintures en fin d'année ...).

Cette forme de partenariat, entre une entreprise et une association reconnue d'intérêt général, comme l'est notre club, est considérée par l'administration fiscale comme du mécénat (et non comme du sponsoring), et de ce fait entraine une défiscalisation des sommes versées à hauteur de 60% ($100 \in \text{versés}$ entrainent une baisse nette des impôts de $60 \in \text{versés}$, ainsi ces $100 \in \text{que}$ nous percevrons ne vous auront couté que $40 \in \text{versés}$)

Nous vous fournissons le formulaire CERFA 11580*03.

(Pour un particulier c'est 66/100)

En règle générale nos partenaires offrent de 50 € à 500 €, mais libre à vous de proposer un autre montant.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à notre association et espérons une réponse, positive ou négative.

Veuillez recevoir nos salutations sportives.

Romain MARION Président

